

Mairie de VILLEROY 77410

Communauté de Communes Plaines et Monts de France

Canton de Claye-Souilly

Arrondissement de Meaux

Département de Seine & Marne



ARRÊTÉ :

AR_2026_012

délégations des adjoints au maire

Le Maire :

Arrêté municipal portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18, L2122-20, L2122-30, L2122-31, L2122-32,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération n°2026_009 du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre d'adjoints,

Vu la délibération n°2026_012 du conseil municipal du 20 mars 2026 relative aux délégations permanentes données au Maire par le conseil municipal,

Vu la délibération 2026_010 du conseil municipal du 20 mars 2026, désignant Madame BOURILLON Alexandra 1^{ère} adjointe au Maire, Monsieur COURTIER Hugues, 2^{ème} adjoint au Maire, Mme LATHÉLIZE Blandine, 3^{ème} adjointe au Maire, M. GAGNANT Gaëtan, 4^{ème} adjoint au Maire,

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre la continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au Maire

ARRETE

Il est donné délégation de fonction aux adjoints au maire sous ma surveillance et ma responsabilité pour établir et signer les arrêtés, les délibérations, les actes d'engagement juridique et comptable sur les budgets principal et annexes, et les correspondances, dans les matières et conditions exposées dans les dispositions suivantes :

Article 1^{er} : Mme BOURILLON Alexandra - Première adjointe :

Délégation générale pour signer les décisions prises en application de la délégation donnée par le conseil municipal au maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints pour les compétences déléguées ou subdéléguées.

Délégation en matière d'urbanisme

Article 2 : M. COURTIER Hugues - Deuxième adjoint

Délégation en matière de finances;

sur le budget principal et sur les budgets annexes pour tous les actes financiers, budgétaires et comptables, ainsi que pour la signature de tous les ordres de paiement et de recette, notamment les virements de crédits, les mandats de paiement et les titres de recettes, les bons de commande ;

pour les actes relatifs aux emprunts et garanties d'emprunts et lignes de crédit ou de trésorerie ; pour les actes d'institution ou de modification des régies et sous régies comptables de recettes, d'avances et de recettes et d'avances.

Délégation en matière d'impôts locaux

Article 4 : Mme LATHELIZE Blandine -Troisième adjointe

Délégation en matière de **vie citoyenne, d'information et communication** :

- Information et communication : technologies de l'information, publications
- Vie citoyenne : élections, état civil, recensement de la population, conseil municipal des jeunes

Article 5 : M. GAGNANT Gaëtan – Quatrième adjoint

Délégation en matière **d'aménagement de la commune et d'animation** :

- Relation avec les associations sportives et culturelles
- Aménagement et embellissement de la commune
- Animations festives et culturelles

Les présentes délégations sont accordées pour toute la durée du mandat à compter de leur publication et de leur transmission au représentant de l'Etat.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 7:

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliations en seront adressées à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, ainsi qu'au Receveur Municipal et affiché en mairie et inscrit au recueil des actes administratifs.

Le 23/03/2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Benoit CODRON

